



Madame Lucille BRENON  
Secrétaire adjointe du syndicat CGT  
FPT Bourbon-Lancy

à

Madame Elisabeth MAXIMIL  
Directrice des Ressources Humaines  
Avenue Puzenat  
71 140 Bourbon-Lancy

Bourbon-Lancy, jeudi 2 avril 2015

Objet : Régularisation suite NAO

Madame,

Le syndicat CGT vous a fait parvenir, le 31 mars 2015, par courriel une demande afin d'effectuer une régularisation suite aux négociations salariales.

En effet, nous avons constaté que l'augmentation générale portant sur les salaires et sur les primes spécifiques qui devaient être revalorisées de 0,7 % au 1<sup>er</sup> mars 2015 n'avaient pas été effectuées sur le bulletin de paie du mois de mars 2015.

Par conséquent, nous vous demandons d'effectuer les régularisations sur le bulletin de paie d'avril sans omettre le réajustement sur la prime trimestrielle.

Dans l'attente d'une réponse, veuillez agréer, Madame, l'expression de mes sincères salutations

La secrétaire adjointe  
Lucille BRENON

Reçu le 2/4/2015